

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ On y était

Sophie Tardy-Joubert

La garde des Sceaux visite le TGI de Créteil

Page 6

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

Le STDR va fermer ses portes

JURISPRUDENCE

Page 10

■ Personnes / Famille

Julie Mattiussi

Pas de secours des articles 8 et 12 de la Convention EDH pour l'absence d'intention matrimoniale (Cass. 1^{er} civ., 1^{er} juin 2017)

CULTURE

Page 15

■ À l'affiche

Irène Crifo

La tribu de Dana

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Anders Zorn, le maître de la peinture suédoise

ACTUALITÉ

On y était



La garde des Sceaux visite le TGI de Créteil ^{130d2}

Sophie TARDY-JOUBERT

Deux heures de visite au pas de charge pour mieux comprendre les rouages d'un tribunal de grande instance en petite couronne : voilà ce qui attendait la nouvelle garde des Sceaux, Nicole Belloubet, invitée le 7 septembre dernier au TGI de Créteil. La ministre a visité les principaux services du palais de justice, escortée par un aéroportage de professionnels du droit.

Le programme de la matinée était minuté : en deux heures à peine, Nicole Belloubet devait être en mesure de se faire une idée des besoins des juridictions de la petite couronne. Pendant deux heures, elle a arpenté les salles et couloirs du tribunal, guidée par magistrats du Val-de-Marne soucieux de donner l'image d'une juridiction dynamique, prête à se mettre en quatre pour rendre justice dans de bonnes conditions en dépit de ses moyens matériels et humains limités. Si le TGI de Créteil n'est plus officiellement en situation dégradée, tous les postes étant aujourd'hui pourvus, les magistrats ont néanmoins du mal à recevoir les justiciables dans des délais raisonnables, et à trouver des salles et du temps d'audience disponible.

Emmenée par Stéphane Noël, le dynamique président du TGI arrivé à Créteil en décembre 2015, Catherine Champrenault, procureure générale de Paris, et Chantal Arens, première présidente de la cour d'appel de Paris, la visite commence au pôle famille, où la juridiction cherche

à développer la médiation. Les juges aux affaires familiales s'appuient pour cela sur le travail de cinq associations locales. Un premier rendez-vous est proposé aux parents, afin de leur présenter le concept d'une médiation dont ils n'ont, pour la plupart, jamais entendu parler. « Les juges peuvent trancher, mais ils sont les mieux placés pour organiser leur vie de famille. La médiation permet de redonner aux parents du pouvoir sur leur vie », assure Carole Bizouarn, magistrate coordinatrice du service affaires familiales. L'année dernière, plus de 1 600 entretiens se sont tenus dans cet espace. 24 % d'entre eux ont donné lieu à une médiation, permettant presque toutes d'aboutir à un accord. Le pôle famille du TGI accueille également les parents dans le cadre de réunions collectives. « Les parents séparés peuvent alors parler des conséquences émotionnelles de la séparation, ou évoquer le concept d'autorité parentale », précise Céline Meyer, présidente de l'association Espace droit famille.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34